

Règlement section gymnastique artistique 2024-2025

Manifestations et Concours

Tous les adhérents sont tenus de participer aux concours départementaux, régionaux et fédéraux si possible, spectacle, défilé et manifestations organisés par notre association.

Remarque : Pour tout désistement non justifié par un certificat médical lors d'un concours donne droit à une amende de 10,00 €.

Tous participent aux compétitions en tenue règlementaire de l'association.

Tenues :

Pour les entrainements, les jeunes porteront une tenue sportive adaptée et justaucorps avec short ou legging pour les filles.

Pour les filles : lors des concours, le justaucorps de l'association est obligatoire, son prix est de 62 €. Une vente sera faite en début de saison.

Pour les garçons : Short, sokol et léotard du club pour l'ensemble des gymnastes.

- ➡ Un cahier de présence sera tenu à jour. Les absences devront être signalées auprès de l'entraîneur.
- ➡ Les utilisateurs devront respecter le matériel mis à leur disposition. Ils seront responsables des dégâts occasionnés intentionnellement.
- ➡ Les jeunes ne devront pas arriver trop en avance et devront repartir dès la séance terminée. L'association décline toute responsabilité avant et après les entraînements.
- ➡ En cas d'accident, les parents doivent remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'entraîneur et le renvoyer dans les trois jours qui suivent.
- ➡ Les cours commencent en septembre et se terminent en juin. Pas de cours assurés pendant les vacances scolaires, sauf sur demande de l'entraîneur.
- ➡ Les jeunes inscrits dans un cours ne sont pas autorisés à s'entraîner dans un autre cours.

Pièces à fournir dès l'inscription : La fiche d'inscription, une **photo**, une enveloppe timbrée si pas d'adresse e-mail. Un **certificat médical obligatoire** pour les nouveaux adhérents pour les compétitions, le règlement de la cotisation. L'inscription sera valide lorsque le dossier sera complet. Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de suspendre l'accès aux entraînements.

Le certificat médical :

Le certificat médical n'étant plus obligatoire, vous devez remplir un questionnaire de santé au dos de la fiche d'inscription. En cas d'une réponse positive, un nouveau certificat médical doit être fourni.

Les certificats médicaux antérieurs au 1^{er} juillet 2021 ne sont pas valables.

Pour les moins de 6 ans le certificat médical n'est plus obligatoire.

Le règlement total de l'année est à remettre dès l'inscription.

La section gymnastique de la Montjoie est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France et la Fédération Française de Gymnastique dont le but est de promouvoir et développer les qualités sportives, physiques et morales en vue de l'épanouissement de chacun.

Le projet fédéral : Ouverture. Respect. Autonomie. Solidarité. Responsabilité.

Une licence FSCF ou FFG est établie pour chaque adhérent.

Entraîneur :

tel :

Le règlement intérieur détaillé de la gymnastique est disponible sur le site